

Construisons ensemble



**Loi travail  
Ne les laissons pas  
décider pour nous**

**Après un toilettage peu convaincant,  
les dangers de la loi EL KHOMRI sont réels**

Avril 2016

**Un code du travail par entreprise :**

l'accord d'entreprise primera sur les autres textes (convention collective ou loi)

**Facilitations des licenciements économiques :**

il suffira à une entreprise d'organiser une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires sur plusieurs trimestres pour pouvoir licencier. Dans nos secteurs, il suffit par exemple de pratiquer des taux de crédits ou des cotisations d'assurance plus élevés que la concurrence pour que l'activité baisse.

**Remise en cause de la médecine du travail**

qui passe d'une logique de prévention à une mission de contrôle des salariés, et suppression de la visite médicale obligatoire d'embauche.

**Incertitudes sur vos dates de congés :**

si la loi passe, votre employeur pourra modifier vos dates de congés. Le délai dont il disposera pour le faire sera fixé par accord d'entreprise. Ce délai pourra donc être d'un mois comme de 3 jours.

L'importance d'avoir une CGT forte et indépendante dans l'entreprise comme dans la branche est plus que jamais nécessaire.

La loi Travail ne doit pas passer. Pour ce faire il faut rester toutes et tous mobilisés.

**Le 28 avril en grève et dans  
les manifestations, et un  
1er mai plus que jamais  
revendicatifs**

**Rendez-vous partout en France dans les manifestations  
les 28 avril et 1er mai**